



GRAND ATELIER DES MAIRES RURAUX DE FRANCE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La commune rurale, espace politique de la transition écologique

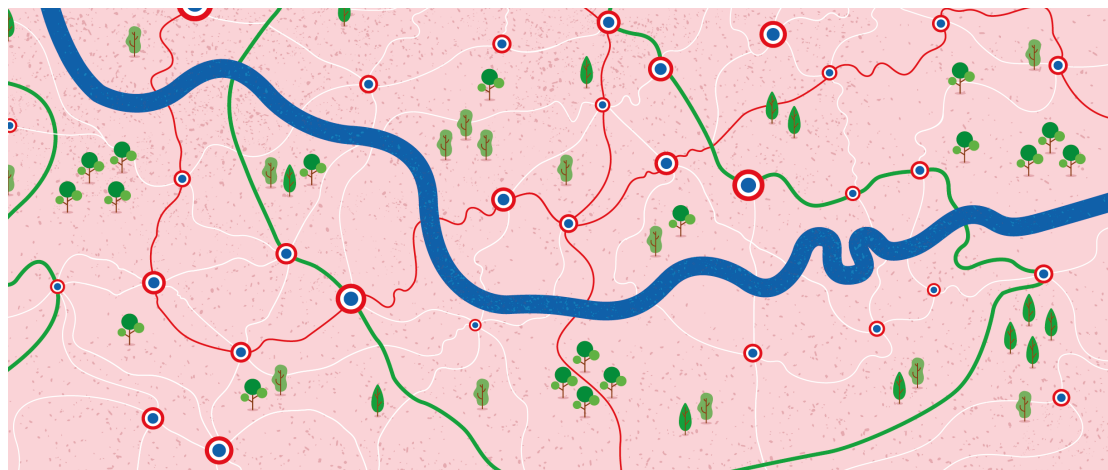
Conclusions adoptées lors du
Congrès national des maires ruraux de
France

Octobre 2023



**Des maires
au service
des maires**





POSITIONS POLITIQUES PORTÉES PAR L'AMRF

Version soumise aux congressistes – 30 septembre 2023

ORIENTATIONS GLOBALES

Face à l'urgence du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité, l'AMRF appelle à la définition d'un pacte de responsabilité global qui rappelle les droits et les devoirs universels de chaque citoyen envers le vivant, et qui incite les différentes composantes de la Nation à s'emparer des enjeux et à mettre en œuvre au plus vite des actions.

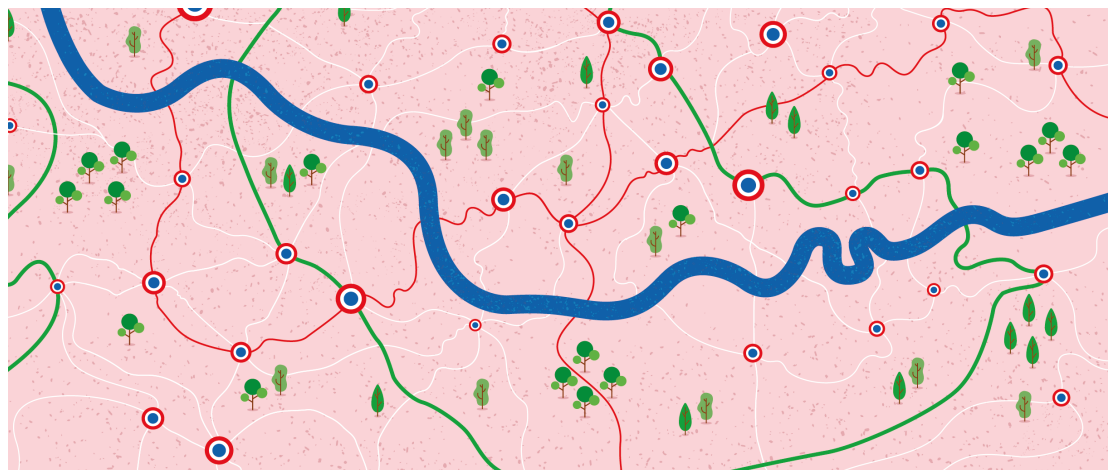
Les Communes rurales sont l'espace politique de la transition écologique

- ✓ Parce que la ruralité représente 88% du territoire national ;
- ✓ Parce que la ruralité comprend sur son territoire les biens communs naturels (*1) ;
- ✓ Parce que les maires ruraux sont au plus près des citoyens et offrent des possibilités d'appropriation et d'expérimentation comme nulle part ailleurs,

Les Maires ruraux ont conscience de l'importance des Communes rurales pour relever le défi de la transition écologique qui doit être l'affaire de tous les territoires et de tous.

La ruralité ne subira pas et souhaite être pleinement actrice de sa destinée

- ✓ Les maires ruraux souhaitent être acteurs des décisions qui impacteront leur territoire. Ce qui suppose de la confiance de l'Etat et de construire les conditions d'une mise en capacité d'agir.
- ✓ Les maires ruraux souhaitent être dans le tour de table décisionnaire de la planification écologique.



Etre intégré dans un récit de cohésion nationale

Les Maires ruraux sont prêts à relever les défis d'une transition écologique à l'échelle nationale voire européenne. Cependant ils doivent se sentir complètement partie prenante du Pacte républicain ce qui signifie concrètement :

- ✓ Une véritable politique d'aménagement du territoire qui assure la présence des services de nécessité dans tous les territoires ruraux (enseignement, santé, offre commerciale)

« Nous ne voulons pas voir dans nos campagnes que des éoliennes, nous voulons aussi des boulangeries, des écoles et des médecins »

- ✓ Un Etat qui reconnaît la spécificité de la ruralité et qui se positionne davantage dans un rôle d'accompagnement des communes rurales dans leurs projets

« Un Etat plus facilitateur que prescripteur » « Faites-nous confiance, aidez-nous à concrétiser nos projets plutôt que d'établir et de contrôler des grilles d'attribution de subventions » « Sortons de la logique d'appel à projet »

- Chacun doit faire sa part, les villes comme les campagnes. Tous les territoires doivent s'engager dans leur diversité et en fonction de l'évaluation de leurs ressources.

Un Maire, mais pour quoi faire ?

Inviter les Communes à se projeter dans l'avenir, c'est poser directement la question de leur rôle et de leur fonctionnement. Trop de Maires ruraux sont accablés par la charge technique et la gestion du quotidien (*2), ce qui les empêche de porter un regard politique sur l'avenir avec leurs concitoyens. Engager les Maires ruraux dans la transition écologique nécessite donc une redéfinition du cadre d'exercice de leurs fonctions et de leur statut.

*1 (page précédente) : L'AMRF définit les biens communs naturels de la sorte : "Les biens communs recouvrent la forêt, l'eau, la terre, et la biodiversité. Ils rendent des services essentiels à tous et jouent un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique. Ces services rendus font partie des « aménités » apportées par les territoires ruraux, plus précisément des « aménités environnementales » car apportant des bénéfices directs dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité."

*2 : Beaucoup de maires ruraux ne disposent pas de ressources techniques internes suffisantes et sont amenés à faire le travail de fonctionnaires territoriaux, ce qui les détourne de fait de leur fonction politique au sens de construire une vision d'avenir pour leur commune et leur territoire.

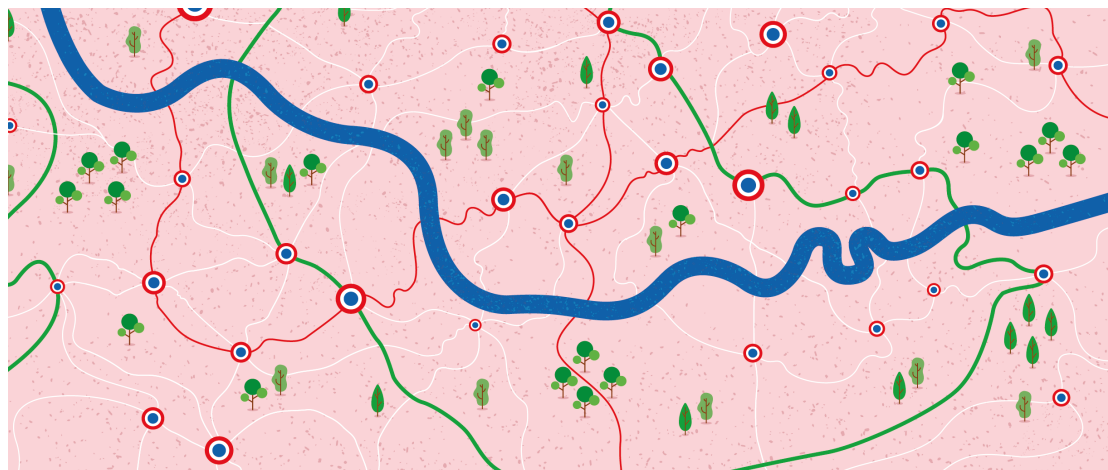


TABLE DE MATIÈRES

THEMATIQUE 1 : Sobriété, efficacité énergétique et déploiement des énergies renouvelables.....	4
THEMATIQUE 2 : Aménités rurales et biens communs naturels / ou biens naturels d'intérêt général.....	6
L'eau	7
La forêt.....	8
L'alimentation, moteur de la transition écologique chez les ruraux.....	9
THEMATIQUE 3 : Leviers d'action et ressources	10
Citoyenneté active.....	10
Financement et fiscalité.....	11
Ingénierie et conseil	12
Coopération territoriale.....	13
CONCLUSION	14
Nos villages d'avenir portent un souffle d'espoir.....	14
LES PARTENAIRES	15



THEMATIQUE 1 : Sobriété, efficacité énergétique et déploiement des énergies renouvelables

➤ **D'abord et avant tout : sobriété et protection des vraies richesses**

La ruralité porte dans ses gènes la grande valeur de la sobriété : faire d'abord le plus possible avec peu. Ainsi, les maires ruraux veulent porter le message préalable que les efforts de la ruralité ne doivent pas alimenter une fuite en avant vers toujours plus de consommation des ressources.

« Faisons d'abord avec ce que l'on a. » – « Ralentissons » – « Calmons le jeu »

Nous, les Maires ruraux, nous connaissons ce que sont les vraies richesses : nos forêts, nos cultures, nos rivières, nos plans d'eau, nos zones humides, notre biodiversité. Nous sommes aussi leurs représentants même si la notion d'espace n'est pas encore à ce jour reconnue comme elle le mérite. Préservons-les !

Les projets d'énergies renouvelables ne doivent pas être destructeurs d'aménités rurales et doivent être protecteurs de la biodiversité.

➤ **Pour une véritable politique publique de l'énergie pour un développement vertueux, inclusif et partagé des projets, qui doit s'articuler autour :**

- ✓ D'un Etat responsable et pilote d'une **planification nationale** en capacité d'articuler objectifs quantitatifs et traduction territoriale et où les maires ruraux sont dans le tour de table
- ✓ D'une **vision opérationnelle de planification à l'échelle du territoire, compétence des Communes (*3)** (qui peut se concrétiser par la réalisation d'un Plan Local de l'Energie Communal ou Schéma directeur des énergies renouvelables), qui définira, en fonction d'une étude des ressources locales, le choix énergétique de chaque territoire pour entrer de manière active dans les objectifs de transition.

La politique énergétique doit être pensée à partir des ressources locales.

*3 : Les Communes sont ensuite libres de s'associer dans des formes de coopération choisies pour construire leur politique énergétique (EPCI, SCOT, Syndicat, etc.)



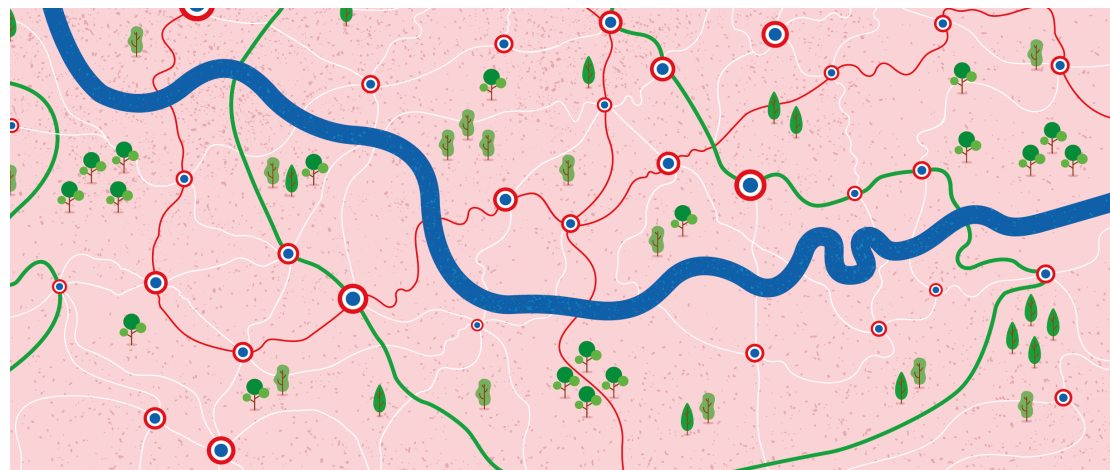
- ✓ **Le département est l'échelle adéquate pour faire converger vision de la planification d'Etat et planification territoriale.** Le dialogue entre Etat et Communes doit être organisé avec une juste représentativité des Communes rurales dont l'espace et les ressources jouent un rôle fondamental dans la stratégie énergétique.
- **Pour des projets d'énergies renouvelables qui engagent : Les élus locaux et les habitants au cœur du processus**
 - ✓ **Former** les élus locaux
 - ✓ **Associer** les communes à la gouvernance des projets
 - ✓ Renforcer l'accès à l'**ingénierie** : disposer d'un expert identifié au niveau départemental qui accompagne l' élu sur toute la vie de son projet
 - ✓ Permettre la **maîtrise du foncier** (création d'un droit de préemption pour porter des projets)
 - ✓ **Retombées économiques locales** : juste répartition des ressources entre les acteurs, contreparties aux habitants en termes de service public, recours aux acteurs économiques locaux (structuration de nouvelles filières autour de la transition)
 - ✓ **Intégration du citoyen** qui nécessite :
 - Des capacités d'animation locale
 - Et une expertise scientifique neutre
 - ✓ Permettre le développement des **projets à taille humaine**
- **Pour un meilleur partage de la valeur**

Il est urgent d'adapter les réglementations pour favoriser le développement des énergies renouvelables et permettre davantage de retombées sociales et économiques positives pour les territoires ruraux.

La valeur ajoutée générée par les énergies renouvelables doit profiter directement au développement des Communes impactées par les projets (*4), car ce sont elles qui assurent les conditions d'acceptabilité, les répercussions, et les charges directes associées à ces nouvelles installations.

Le partage des retombées économiques et fiscales doit être équitable entre les collectivités, en prenant en compte les impacts objectivés pour chaque Commune.

*4 : Les impacts d'un projet d'énergie renouvelable sur les Communes voisines doit aussi être considérés.



THEMATIQUE 2 : Aménités rurales et biens communs naturels

Les Communes rurales gèrent certes de la population, mais aussi des espaces variés qui représentent 88% du territoire national et comprennent les biens communs naturels.

Les biens communs recouvrent la forêt, l'eau, la terre, et la biodiversité. Ils rendent des services essentiels à toute la population et plus largement au vivant, et jouent un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique.

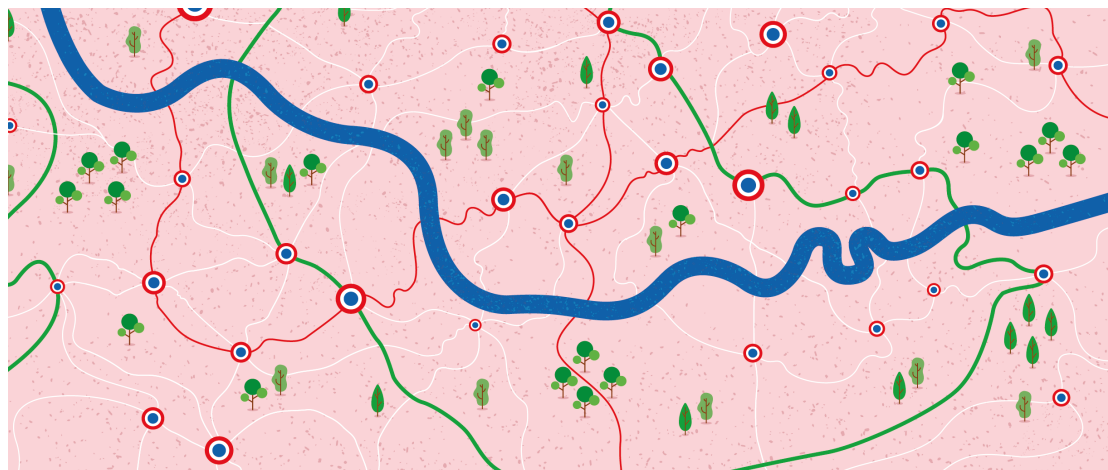
Ces services rendus font partie des « aménités » apportées par les territoires ruraux. Les biens communs sont porteurs des « aménités environnementales » car apportant des bénéfices directs dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité.

Ainsi la ruralité est donc au cœur de la transition écologique.

La gestion des biens communs naturels et la préservation de leurs aménités ne doivent pas entraîner une « charge de ruralité » pour les Communes. Elles doivent être reconnues et valorisées. Concrètement, le financement des Communes ne doit plus être seulement dicté par le nombre d'habitants mais doit aussi intégrer la taille du territoire et l'importance de ses aménités.

L'AMRF porte l'idée que la transition écologique, pour intégrer la justice sociale et porter le changement culturel, doit renforcer la démocratie à l'échelle locale. Elle doit permettre de reconsidérer la Commune comme espace politique de la transition écologique ce qui signifie concrètement :

- ✓ Donner aux élus municipaux les moyens de construire une vision de long terme de projection de leur village avec du sens
- ✓ Construire le projet du village d'avenir en associant la population et aussi les différents acteurs (économiques, associatifs)
- ✓ Conforter les capacités d'animation de la démocratie locale



L'AMRF défend la position que la gestion des biens communs naturels doit répondre à cette même règle de **plus de démocratie locale dans un contexte éclairé**. Cela signifie concrètement pour chaque ressource :

- ✓ **Identifier la ressource et son périmètre** de gestion le plus adéquat, en associant les décideurs locaux
- ✓ **Mettre en place les conditions d'animation locale** pour identifier l'ensemble des acteurs concernés et **pour définir collectivement un cadre de gestion pérenne**
- ✓ La définition du cadre de gestion doit s'adosser à une connaissance scientifique de la ressource et des tensions exercées : pour chaque ressource, doit être défini un **socle de connaissances objectif ainsi que des outils de suivi**.

L'eau

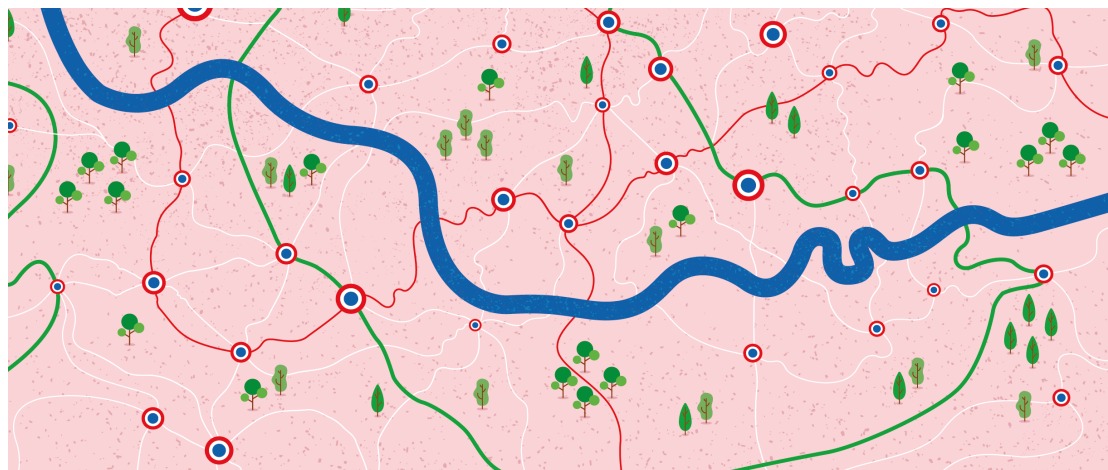
Dans un contexte de réchauffement climatique et de raréfaction, **la ressource en eau apparaît comme un des sujets les plus problématiques pour les Maires ruraux, complexe et difficilement saisissable dans le passage à l'action malgré l'exercice historique de cette compétence.**

Elle est directement liée à la santé des autres biens communs naturels.

L'AMRF regrette une gestion de l'eau encore peu visible pour les Maires ruraux entre l'étagement des différentes compétences, les nombreuses instances de travail et les différents schémas.

Les modalités de gestion de l'eau doivent être définies par l'exercice d'une gouvernance locale et lisible par les Communes rurales, appuyé sur un socle d'expertise scientifique, de connaissance de la ressource et de son évolution.

Même si une complexité technique est nécessaire, **l'AMRF réclame un choc de simplification politique de l'organisation de la compétence**. Car nous n'avons plus le temps d'attendre, il faut agir, vite et bien !



La forêt

La forêt rend des services essentiels à tous : pompe et stock de carbone, source de fraîcheur, protection des sols contre l'érosion, rôle essentiel dans le cycle de l'eau, tampon des températures extrêmes, réservoir de biodiversité, biomasse renouvelable, bien-être des populations.

L'AMRF a conscience des fortes pressions subies par la forêt du fait du réchauffement climatique au point que certaines forêts ne parviennent plus aujourd'hui à garantir leur rôle de stockage du carbone. **L'AMRF demande que la préservation des aménités environnementales de la forêt soit reconnue comme priorité nationale.** Pour cela l'AMRF demande la création d'un Secrétariat d'Etat dédié et des financements à la hauteur des enjeux pour les acteurs concernés.

Face à cet alarmant constat, **l'AMRF souhaite faire converger ses forces avec l'ensemble des acteurs de la forêt (FNCOFOR, CRPF, ONF, etc.).**

La gestion de la forêt doit se construire à l'échelle des massifs, en concertation avec les acteurs locaux.

Une animation locale doit être assurée pour permettre l'identification et l'animation du dialogue entre les différentes parties prenantes.

Cette animation doit s'appuyer sur **un socle de connaissance scientifique et impartial sur l'état et l'évolution de la ressource.**

Un plan de gestion doit être établi priorisant la protection des aménités environnementales de la forêt, déclinant ensuite les différents usages dans une logique de gestion durable, respectant l'ordre de priorité de « la cascade des usages » : bois d'œuvre avant le bois d'industrie, avant le bois-énergie.



L'alimentation, moteur de la transition écologique chez les ruraux

Les terres agricoles rendent des services essentiels à tous en matière de stockage de carbone, de qualité de la ressource en eau et aussi d'alimentation des populations.

L'AMRF demande une maîtrise plus forte du foncier agricole afin de pouvoir davantage maîtriser les filières de production en vue d'un rééquilibrage vers une alimentation locale et saine. L'association souhaite renforcer la place des élus locaux au sein des SAFER et promouvoir les habitudes de travail avec les Chambres d'agriculture.

Afin de construire les conditions d'animation locale de cette ressource en créant un dialogue entre agriculteurs, acteurs publics, institutions et population, **l'AMRF demande la reconnaissance d'une nouvelle compétence « alimentation-santé »**. Cette compétence consisterait en la structuration de débouchés locaux du sol à l'assiette pour une meilleure santé des populations, de l'environnement et du corps social autour de la création de lieux du « bien manger ensemble » : cantines ouvertes, épiceries solidaires, jardins partagés, espaces de transmissions de la connaissance culinaire, marchés de producteurs, etc.

Cette nouvelle compétence doit être accompagnée d'outils et de moyens pour l'exercer. Les Plans Alimentaires Territoriaux représentent une première étape et sont à promouvoir. Les actions émergentes sur les territoires doivent être encore davantage soutenues, même à la petite échelle du village.

L'alimentation est source d'intégration et de concorde sociale ainsi que de fierté locale. **L'AMRF demande une politique de soutien à l'émergence de lieux du « bien manger ensemble » qui permettront la rencontre des populations et l'innovation sociale. Ils seront le lieu de la transition heureuse et de l'émergence des nouvelles solutions de la transition écologique, pensées par les citoyens.**



THEMATIQUE 3 : Leviers d'action et ressources

Pour accélérer la transition écologique et consolider le fonctionnement de notre démocratie, l'AMRF demande la reconnaissance et la valorisation des leviers suivants :

Citoyenneté active

La commune rurale, de part sa petite taille démographique a la capacité de fédérer ses concitoyens autour d'une vision commune et de permettre la réalisation de projets. A l'heure de l'urgence climatique et démocratique, **loin d'être une erreur organisationnelle, la Commune rurale porte dans son fonctionnement des clés pour initier un grand Contrat civique d'engagement** où chacun doit trouver sa place et devenir acteur.

La Commune rurale doit être reconnue comme le laboratoire d'expérimentation de la citoyenneté active qui incarne et fait vivre le Pacte républicain.

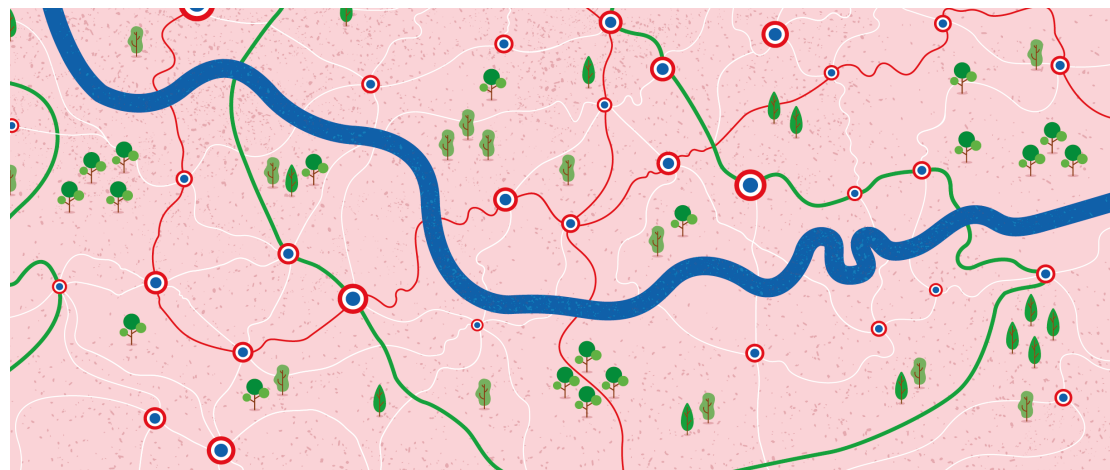
Elle est la mieux placée pour donner corps au pacte de responsabilité national appelé par l'AMRF en associant tous les acteurs de son territoire.

Cette capacité majeure de la Commune, de cultiver la sensibilisation et l'implication du citoyen au sein de la Nation, en fait une collectivité territoriale pas comme les autres. L'Etat doit reconnaître la spécificité de la Commune au sein de l'édifice républicain, et valoriser cette compétence.

Pour l'exercer, les Maires ruraux ont besoin de :

- **la reconnaissance du rôle politique fondamental de la Commune** et de ses élus pour cultiver la citoyenneté active
- **lieux identifiés et reconnus par tous** pour créer du lien, valoriser les initiatives, transmettre des savoirs et des savoir-faire, favoriser l'expérimentation et le passage à l'action.
- **capacités d'animation locale au quotidien**
- **formation / information de la population et des élus** sur tous les sujets de la transition ainsi que sur le fonctionnement de nos institutions démocratiques.

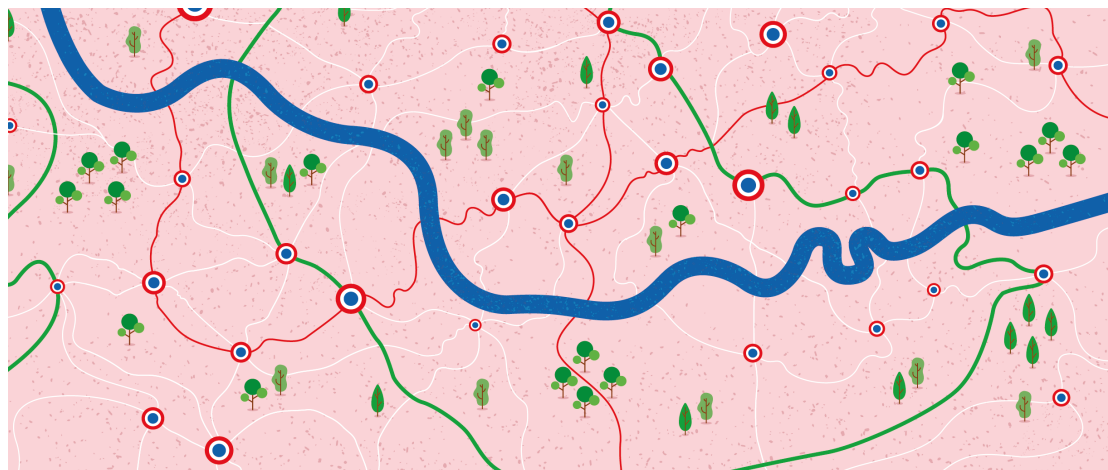
L'AMRF demande une meilleure valorisation de toutes les formes d'engagement ainsi que la création d'un véritable statut de l' élu.



Financement et fiscalité

L'AMRF demande à l'Etat de reconnaître les services écosystémiques rendus par nos territoires et d'attribuer des moyens supplémentaires pour protéger, entretenir, développer les aménités rurales. Pour cela, nous demandons :

- **Plus de moyens en fonctionnement :** au-delà du soutien à l'investissement, les Communes rurales réclament plus de moyens en fonctionnement pour leur permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (animation) et pour se doter des moyens de l'aide à la décision nécessaire à la construction de projet d'avenir (expertise, ingénierie). D'autre part, retrouver en capacité de fonctionnement, c'est retrouver en liberté d'action municipale. Plus que de répondre à des appels à projets, les Maires ruraux souhaitent construire leur propre stratégie de territoire.
- **La création, en plus de la DGF, de la DAR (Dotation Aménités Rurales),** qui sera accordée aux communes rurales. L'AMRF demande à être associée au travail de définition des critères qui guideront son attribution (espace, forêt, biodiversité, zones humides, citoyenneté active, etc.)
- **la redéfinition de la clé de répartition de l'IFER,** qui doit répondre, de manière uniformisée, au principe de subsidiarité dans la gestion des impacts : 50% de l'IFER doit être attribuée à l'échelon communal.
- L'accompagnement des élus pour concevoir les systèmes économiques et financiers les plus adaptés aux projets qu'ils définissent
- Plus d'outils pour associer les parties prenantes du territoire au financement des projets
- Réformer les règles du recours à l'emprunt pour financer la transition écologique



Ingénierie et conseil – Notre vision des « Villages d’avenir »

L’AMRF réclame un droit à l’accompagnement pour toutes les Communes de France qui reposerait sur 3 piliers :

- **Des capacités d’ingénierie technique** pour aider les élus à identifier les ressources, et concrétiser les projets, partout, à la plus petite échelle, sans justifier du caractère structurant de la démarche : tous les projets doivent être réalisés et partout.
- **Des capacités d’animation** pour créer des stratégies, des synergies, de l’énergie entre tous les acteurs du territoire et créer ainsi les conditions du changement culturel : animateurs de tiers-lieu, conciergerie de village, les exemples sont nombreux et doivent être désormais systématisés.
- **La formation de tous les élus** pour être pleinement acteurs de la transition

L’AMRF réclame un guichet unique de l’ingénierie à l’échelle du département afin que les Maires ne soient pas perdus dans les méandres de l’offre territoriale. Cette ingénierie doit permettre d’accompagner le Maire durant toute la durée de son projet, de la conception à la réalisation et sans rupture.

Le Maire ne doit pas être forcément un ingénieur pour engager sa Commune dans la transition ! Tous doivent y parvenir ! C’est une question d’égalité territoriale et de représentativité démocratique de nos institutions.



Coopération territoriale

L'AMRF demande la libre administration des communes dans la conduite de leurs projets.

Les Communes doivent pouvoir s'associer librement pour mettre en œuvre leurs projets, à l'échelle la plus pertinente et en fonction de leurs besoins.

Les intercommunalités peuvent permettre une mutualisation intéressante pour outiller les Communes et les aider à mettre en œuvre la transition écologique, si l'EPCI sait se mettre au service des Communes qui le constituent. Ainsi **la transition écologique peut être un levier pour aider à définir la place et le champ d'actions des intercommunalités, au service des Communes.**

La coopération territoriale peut aussi rassembler des territoires par-delà les limites territoriales et administratives (par exemple plusieurs communes rurales non limitrophes). L'AMRF souhaiterait que ces nouvelles formes de coopérations puissent être reconnues et valorisées.

Pour être réussie, la transition écologique doit s'appuyer sur des nouvelles formes de coopération, qui ne répondent pas forcément à des logiques institutionnelles définies actuellement dans le cadre réglementaire. Le Grand Atelier des Maires ruraux pour la transition écologique a étudié de nouvelles formes de coopération, notamment autour du concept de bien commun naturel (autour des ressources telles que la forêt, l'eau ou encore l'alimentation). Pour aller plus loin, **l'AMRF demande que soient ouverts de nouveaux thèmes de recherche** qui pourront permettre d'aider les Maires ruraux à mettre en place des nouvelles formes de gouvernance locale et de nouveaux outils.



CONCLUSION

Nos villages d'avenir portent un souffle d'espoir

Les Communes rurales offrent un espace propice à la mise en action sous toutes les formes d'engagements, au pas de côté, à l'expérimentation, à l'innovation. Laissant la place à chacun de prendre part de manière concrète au cours de l'histoire. Alors que la gravité des enjeux actuels en matière démocratique et climatique a tendance à fragiliser notre Nation, rendant peu lisible la possibilité à chacun de pouvoir prendre sa part à l'œuvre collective, faisant le lit de la défiance envers les institutions et du ressentiment, nous pensons que les Communes rurales peuvent porter une partie de la solution.

Nos villages portent un souffle d'espoir, car ils rendent possible une mise en mouvement, une capacité à prendre les choses en main, même quand tout est difficile, et peut-être justement parce que tout n'est pas déjà construit. Et **parce que nous avons de l'espace** qui, certes représente des aménités, mais aussi un terrain de jeu propice à la réalisation des projets.

Comprenons le trésor que constitue nos villages, pas seulement pour la ruralité, mais pour la Nation toute entière, pour faire société ensemble. **Inspirons-nous de nos villages pour donner du sens à notre Nation, à son fonctionnement démocratique. Pour offrir de l'espérance à notre jeunesse. Pour garder ensemble un esprit de cohésion, de convivialité, mais aussi d'engagement et de combativité.**



AMRF

**ASSOCIATION DES MAIRES
RURAUX DE FRANCE**

**Des maires
au service
des maires**